

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Convention avec la ville de Marseille pour la mise à disposition de locaux en vue d'un lieu d'accueil Parents-Enfants.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la passation d'une convention entre la ville de Marseille et le Département portant sur la mise à disposition de locaux de la mairie des 4ème et 5ème arrondissements situés au Centre de loisirs de Velten, Centre d'Animation des Chutes Lavie, 10 boulevard Anatole France, 13004 Marseille, pour organiser un accueil parents-enfants,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention, dont le projet est joint au rapport ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale.

La dépense correspondante à la participation aux charges de fonctionnement d'un montant annuel de 320 € sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**